

## Annexe 1

### **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION ET INSTRUCTIONS DE SEJOUR**

---

#### **1. Réservation**

La réservation fait l'objet d'un contrat signé par les deux parties. Lorsqu'un même locataire réserve plusieurs séjours pour des groupes différents, chaque séjour fera l'objet d'un contrat.

Un acompte de 20% du prix d'hébergement valide la réservation. Si l'acompte n'est pas versé au plus tard un mois après la signature du contrat, ce dernier devient caduc. Cet acompte est déduit de la facture à la fin du séjour pour autant que les locaux soient rendus en état.

Les logements sont prévus pour un nombre minimum de personnes. Pour les plus petits groupes, le minimal habitable leur sera facturé. (Source 6 personnes / Oasis 12 personnes).

La facture finale sera transmise par poste au locataire après le séjour. Cette dernière sera payée à 30 jours.

#### **2. Changements ou résiliation du contrat**

Tous changements ou résiliations devront être communiqués par lettre recommandée au loueur.

Toute annulation d'une réservation effective entraîne le paiement des frais de dossier (Fr. 50.-) ainsi qu'un dédommagement en faveur du bailleur.

Les frais d'annulation sont calculés sur le coût total du séjour ou sur le nombre de personnes désistées.

- **Jusqu'à 4 mois -> 30% de l'hébergement**
- **Jusqu'à 2 mois -> 60% de l'hébergement**
- **Moins de 2 mois -> 100% de l'hébergement**

#### **3. Remise des locaux**

Le locataire se doit de respecter l'heure d'arrivée et départ annoncés sur le contrat. Les arrivées se font **dès 15h00** (à contacter l'Association Cerebral Valais pour annoncer l'heure d'arrivée) et les locaux doivent être libérés **à 11h00**. En cas de retard ou de changement, il est prié d'avertir le bailleur dans les meilleurs délais. Un représentant de l'Association Cerebral Valais viendra les accueillir et leur donner décharge à la fin du séjour.

Le représentant de l'Association Cerebral Valais fournit les explications nécessaires relatives aux appareils ménagers et autres matériels mis à disposition. Il relève également le compteur téléphonique.

## **4. Matériel**

La Fondation Liberty met à disposition du locataire le mobilier, la vaisselle, la literie complète et tout l'équipement nécessaire tels que TV satellite, Wi-Fi, moyens auxiliaires, barbecue à gaz et petites fournitures (papier toilette, savon, essuie-mains). Une machine à laver le linge avec produit et un séchoir sont également à disposition selon tarif en vigueur.

La literie comprend, les oreillers avec taies, les draps-housses, les protections matelas, les duvets nordiques synthétiques avec les fourres.

Sur demande préalable, du matériel adapté pourra également être mis à disposition du groupe contre bon soins. (Cigogne, lit-douche, chaise percée).

Le locataire s'engage à utiliser avec soin les accessoires, le matériel et le mobilier mis à disposition.

Il assurera également la vaisselle après les repas en collaboration avec la personne de l'Association Cerebral Valais œuvrant à la cuisine.

## **5. Extérieur**

Les espaces verts, le barbecue et la place de jeux étant communs aux deux logements, les locataires se doivent le respect mutuel en appliquant les règles du « bon voisinage ».

Des places de parc pour minibus et voitures sont également à disposition des locataires devant les logements de vacances.

Pour vos loisirs, nous pouvons mettre à disposition 1 vélo rollfiets et 2 joëlettes. Une demande doit être faite lors de l'accueil.

## **6. Respect**

- Il est interdit de fumer dans les locaux.
- Il est interdit d'allumer des bougies.
- Il est interdit de faire du bruit ou d'entreprendre toute activité pouvant incommoder les voisins, particulièrement entre 22 heures et 07h00 du matin. En cas d'activité nocturne particulière, le locataire est prié d'avertir les voisins.

## **7. Départ**

Lors du départ, le représentant l'Association Cerebral Valais demande au locataire d'ôter les draps-housses, fourres de duvets et taies et de les déposer dans les bacs à roulettes prévus à cet effet.

Le locataire est prié de remettre les lieux ainsi que l'extérieur en état et d'emporter toute nourriture restante, de vider le frigo, les cendriers et les diverses poubelles. Le nettoyage final est assuré par le bailleur au tarif de Fr. 250.- par séjour pour les logements « Source » et « Oasis » et de Fr. 500.- pour le logement « Source + Oasis ».

A la fin du séjour, le locataire se doit d'informer le bailleur en cas de personnes en sus non mentionnées sur le contrat tant pour les nuitées que pour les repas.

La vaisselle cassée ou manquante, les dégâts aux sols, aux murs, aux WC et tous autres dégâts sont à annoncer au bailleur.

Le locataire remet la clé au représentant de l'Association Cerebral Valais qui effectue une visite de contrôle et relève le compteur téléphonique.

## **8. Casses ou oublis**

La réparation ou le remplacement du matériel est du ressort exclusif du bailleur. Les frais engendrés sont à la charge du locataire et seront facturés au prix courant.

Il est interdit d'emporter du matériel appartenant à la Fondation Liberty.

Si le locataire oublie l'une ou l'autre de ses affaires, il devra venir les récupérer lui-même ou s'acquitter des frais d'envois y-relatifs.

## **9. Assurances**

Le locataire doit être au bénéfice d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels pouvant survenir durant le séjour.

L'assurance accident est du ressort du locataire. La responsabilité du bailleur ne peut être engagée dans ces deux dommages.

## **10. Dérogation et conditions particulières**

Le locataire ne peut pas sous-louer, changer l'état des lieux, ni la destination des locaux sans l'accord du propriétaire.

Le locataire qui engage sa signature sur le présent contrat est responsable de tout le reste du groupe et de tous les dommages ou préjudices causés.

Le propriétaire se réserve le droit de visiter les lieux en tout temps et de résilier les contrats qui ne se conformeraient pas au règlement d'utilisation.

En cas de litige, le for juridique se trouve au domicile du propriétaire du bâtiment c'est-à-dire à Sion.

## **11. Coordonnées**

Téléphones :

Source : 027/346.70.55

Oasis : 027/566.70.54

Adresse :

Logements Cerebral Valais  
Route de la Zone Industrielle 2  
1963 Vétroz

Infos concernant les locations :

### **Fondation Liberty**

c/o Association Cerebral Valais

Av. de Tourbillon 9

1950 Sion

027/346.70.44 ou [info@cerebral-vs.ch](mailto:info@cerebral-vs.ch)